

#médicaments #traitements innovants #préservation du système de santé

Chiffres-clés du médicament en France : des évolutions profondes sur la décennie, une prise en charge renforcée par l'Assurance Maladie

- En 2024, l'Assurance Maladie a remboursé 27,2 milliards d'euros de médicaments délivrés en pharmacies de ville, avec une hausse particulièrement marquée sur l'année.
- Le montant remboursé par assuré s'établit à 437 euros, avec 41 boîtes de médicaments sur l'année en moyenne.
- En dix ans, une transformation forte des dépenses et des classes thérapeutiques remboursées s'observe, impactant significativement le système de santé.

« Les changements que l'on observe aujourd'hui dans les remboursements de médicaments sont significatifs : ils témoignent à la fois des progrès récents de la médecine, avec de nouveaux traitements efficaces contre des maladies rares et graves, et du rôle central de l'Assurance Maladie pour leur prise en charge et ainsi permettre à chacun d'y avoir accès. Notre mission, c'est de soutenir ces innovations tout en veillant à ce que les médicaments soient utilisés de manière juste, sûre et bénéfique pour tous, afin de préserver la qualité des soins et notre modèle solidaire », déclare Thomas Fatôme, directeur général de l'Assurance Maladie.

Une progression continue des remboursements de médicaments depuis 2019

Face à l'évolution des besoins de santé – vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques – et à l'arrivée de traitements innovants, la prise en charge des médicaments par l'Assurance Maladie augmente année après année. En 2024, leur remboursement atteint 27,2 milliards d'euros de dépenses nettes, en hausse de 7,2% sur un an.

De manière globale, loin de reculer, le taux de remboursement a progressé de près de 7 points sur la décennie, passant d'un niveau déjà élevé de 80,7% en 2014 à 87,6% en juin 2025. Ainsi, sur 10 € de dépenses de médicaments, l'Assurance Maladie en rembourse près de 9 €.

Une évolution qui illustre une dynamique forte : une part de plus en plus importante de médicaments innovants et onéreux et la garantie pour chacun d'un accès équitable à tous les traitements.

Cette prise en charge des médicaments par l'Assurance Maladie bénéficie à une très large majorité de Français : 61,8 millions d'assurés ont été remboursés d'au moins un médicament sur l'année. Ainsi, en 2024, cela représente le remboursement de 41 boîtes en moyenne, pour un montant de 437 euros par assuré.

QUELLE PRISE EN CHARGE DES MÉDICAMENTS PAR L'ASSURANCE MALADIE ?

61,8 MILLIONS D'ASSURÉS ont bénéficié du remboursement par l'Assurance Maladie d'au moins un médicament en 2024



Classement des familles de médicaments les plus remboursées : une évolution en profondeur

Entre 2015 et 2025, si les médicaments du quotidien continuent d'occuper une place centrale, les traitements destinés aux pathologies lourdes et chroniques sont montés en puissance, redessinant en profondeur la répartition des dépenses de l'Assurance Maladie dans ce domaine.

Les traitements les plus courants restent en effet largement prescrits au quotidien et le paracétamol demeure de très loin la molécule la plus remboursée en France en volumes : plus de 430 millions de boîtes pour cette molécule en 2024 et 42,5 millions d'assurés concernés. En raison de son coût unitaire limité, il ne constitue toutefois pas le principal poste de dépense en valeur pour l'Assurance Maladie (371,6 M€).

À l'opposé, les traitements destinés aux maladies graves ou chroniques concentrent une part croissante des montants remboursés. Cette dynamique s'explique par la hausse du nombre de patients pris en charge, l'arrivée d'innovations thérapeutiques et le développement de thérapies ciblées et personnalisées, souvent plus coûteuses.

L'oncologie illustre pleinement cette transformation : en 2024, les traitements anticancéreux ont représenté 7,1 milliards d'euros de remboursements nets (en ville et à l'hôpital) et les antinéoplasiques, prescrits pour bloquer la prolifération des cellules cancéreuses, sont devenus la 1^{ère} classe thérapeutique remboursée en ville (ils occupaient la 9^{ème} place en 2015).

Dans le même temps, certaines familles historiques de médicaments voient leur poids dans les dépenses diminuer. Les analgésiques courants, les traitements de l'hypertension ou encore les médicaments anticholestérol reculent, principalement sous l'effet de la progression des médicaments génériques et des baisses de prix liées.

Au total, les dix premières « classes thérapeutiques » voient leurs dépenses progresser de près de 50% sur la décennie. **Une évolution qui illustre un système de santé solidaire : toujours attentif aux besoins du quotidien tout en prenant en charge les traitements au long cours ou les plus innovants pour des maladies rares ou graves.**

UNE ÉVOLUTION PROFONDE DES CLASSES DE MÉDICAMENTS LES PLUS REMBOURSÉES SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Une forte progression de certaines classes thérapeutiques les plus remboursées : les médicaments anticancéreux se placent en 1^{re} position.

Un recul important pour d'autres : les médicaments antidiabétiques passent en 3^e position avec néanmoins des dépenses qui continuent de progresser



Des médicaments plus innovants mais plus coûteux

Depuis 2015, le système de santé s'est adapté à une inflation sans précédent du coût des traitements par patient, reflet direct des progrès thérapeutiques. Alors qu'en 2015, un seul médicament dépassait un coût de traitement annuel de 80 000 euros par patient, ils sont 26 en 2025 à franchir ce seuil, et les 10 traitements les plus coûteux dépassent désormais 195 000 euros par patient et par an.

Deux médicaments, prescrits pour un nombre très limité de malades, dépassent même 400 000 euros par patient et par an.

COÛTS ANNUELS DE TRAITEMENT : UNE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE DE MÉDICAMENTS AUX TARIFS TOUJOURS PLUS ÉLEVÉS

2015



1 médicament au-delà de 80 000 € / patient / an

2025



26 médicaments au-delà de 80 000 € / patient / an et 10 d'entre eux > 195 000 € / an / patient

Données en montants bruts (n'incluant pas les remises produits et la clause de sauvegarde)

Retrouvez l'intégralité du dossier de presse dans l'espace dédié sur ameli.fr

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 60 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Contacts presse

Service de presse Cnam : presse.cnam@assurance-maladie.fr

Alice Roznowiez – 01 72 60 22 83

Clara Goutaudier – 01 72 60 15 62

Agence Hopscotch : cnam-presse@hopscotch.fr

Retrouvez toute notre actualité sur **nos réseaux sociaux** :



Si vous souhaitez vérifier l'authenticité du communiqué de presse en pièce-jointe, il vous suffit de cliquer [sur le site d'Augure](#) ou [sur le site de Keeex](#) et de glisser ou télécharger la pièce jointe. En retour, un message contenant une coche verte indiquera que ledit document a bien été déposé par le service de presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, confirmant ainsi son authenticité. Dans le cas contraire, la coche est rouge.